



SNESPARIS



Snes-FSU-Paris

Sommaire

1. Appel du 10 octobre
2. Elections au CA– Mobilisation retraités
3. Contrats aidés supprimés: le SNES FSU à leurs côtés pour refuser le travail de ceux qu'on jette à la rue

S3 de Paris – 3 rue Guy de Gouyon du Verger 94112 ARCUEIL cedex
Tél : 01 41 24 80 52 _ email : s3par@snes.edu Site <http://www.paris.snes.edu>



Fonction publique : mobilisé.e.s le mardi 10 octobre

Depuis l'arrivée du nouveau gouvernement, les mesures négatives s'accroissent pour les agent.e.s de la Fonction publique : gel de la valeur du point indice, rétablissement de la journée de carence, perspective de 120 000 suppressions d'emplois sur les 3 versants de la Fonction publique...

Et contrairement à l'engagement fait aux agent.e.s public.que.s par Emmanuel Macron dans le cadre de sa campagne présidentielle : "J'augmenterai votre pouvoir d'achat, comme celui des salariés des entreprises : vous paierez moins de cotisations et votre salaire net sera augmenté d'autant", la hausse de la Csg se traduira au mieux par une simple compensation dans la Fonction publique, c'est à dire sans gain de pouvoir d'achat pour les agent.e.s !

Ainsi, toutes ces mesures vont impacter fortement et négativement le pouvoir d'achat de plus de 5,4 millions d'agent.e.s public.que.s et fragilisent les services publics rendus aux usagers. C'est inacceptable.

C'est totalement injuste pour les agent.e.s, et c'est totalement inefficace pour une Fonction publique de moins en moins attractive dans de nombreux secteurs. Ces mesures ne contribuent en rien à l'amélioration de la qualité des services publics. Services publics au sujet desquels nos organisations syndicales rappellent leur demande d'un débat de fond sur ses missions s'appuyant sur le bilan des réformes déjà engagées. Enfin, nos organisations rappellent leur attachement au code des pensions civiles et militaires et seront très vigilantes sur la future réforme des retraites annoncée pour l'ensemble des agent.e.s public.que.s.

C'est pour faire entendre ces profonds désaccords que les organisations syndicales appellent toutes et tous les agent.e.s à la grève, aux manifestations ou rassemblements (selon des modalités définies par les différents secteurs) pour se mobiliser le mardi 10 octobre prochain, date choisie par le ministre pour la tenue d'un rendez-vous salarial.

Elles exigent une véritable négociation salariale qui aboutisse à une réelle reconnaissance du travail, des missions et de l'engagement professionnel des agent.e.s par une augmentation du pouvoir d'achat et la revalorisation des carrières, le non rétablissement de la journée de carence et les moyens nécessaires pour permettre aux agent.e.s d'exercer leurs missions de services publics.

Paris, le 15 septembre 2017

Siéger au CA : pour quoi faire ?

Si certains chefs d'établissement cherchent à faire du CA une chambre d'enregistrement, à nous de nous en emparer pour porter nos points de vue pédagogiques, pour contrer des projets qui ne correspondent pas à notre idée d'un service public d'éducation.

L'autonomie des établissements étant renforcée, agir en CA est primordial : comment est répartie la Dotation horaire globale ? Le CA peut rejeter le TRMD (tableau de répartition des moyens par disciplines), en proposer un autre élaboré collectivement. A quelles missions sont utilisées les IMP ? Quelles associations sont autorisées à intervenir dans l'établissement ? Doit-on changer la grille horaire ? ...

Nous programmerons à nouveau prochainement un stage académique sur l'animation d'un s1 dans lequel nous reviendrons sur l'action en CA.

Comment siéger au CA ?

Il faut déposer une liste (2 à 12 à 14 noms selon la taille de l'établissement) : renseignez-vous sur la date limite dans votre établissement (**les élections auront lieu avant le 21 octobre, les listes doivent être déposées à J-10**).

Modèle de fiche de candidature: p 33 du courrier du S1

Comment faire voter les collègues ?

Pensez à informer les collègues : profession de foi à distribuer dans les casiers/ affichage sur le panneau syndical / mails / heure d'information syndicale.

Un modèle de profession de foi: www.snes.edu/Actualités-CA.html



Pour plus d'info : pages 32 et 33 du courrier de S1 numéro 1 (disponible en ligne sur le site national également). Page 33 du mémento du S1. N'hésitez pas à contacter le S3.

Mobilisation des retraité(e)s

Jeudi 28 septembre

Rendez-vous 14h30

Chaussée d'Antin (angle rue La Fayette)

Contrats Aidés supprimés: le SNES-FSU à leurs côtés pour refuser le travail de ceux qu'on jette à la rue !

Les établissements subissent les suppressions d'Emplois Aidés/CUI, il faut ajouter à cela celles programmées de **120 000 emplois dans la fonction publique** par l'actuel Président de la République, dont 70 000 dans la fonction publique territoriale. **La suppression de 23 000 emplois aidés**, aura des répercussions directes sur l'organisation des établissements. Le rectorat dit vouloir examiner la situation de chaque établissement pour ajuster les besoins, mais cette déclaration se heurte à la réalité : si les emplois aidés sur des fonctions de suivi des élèves en situation de handicap semblent « sanctuarisés », des menaces pèsent sur ceux exerçant des fonctions administratives, de surveillance, d'entretien et ceux-ci sont nombreux dans les établissements. L'arrivée à terme de leurs contrats risque de désorganiser davantage les établissements en ce début de rentrée scolaire dans un contexte de hausse des effectifs. Cette situation laisse les personnels recrutés, puis non reconduits, dans une situation encore plus précaire.

L'État supprime des emplois, et tente dans le même temps d'imposer aux enseignants des tâches administratives supplémentaires, en particulier pour les collègues assurant des enseignements mutualisés, par exemple à ceux de langues vivantes à qui on demande : d'assurer l'inscription des élèves, le suivi des absences, des notes, les inscriptions aux épreuves du baccalauréat et ce, au mépris des droits et du statut des enseignants. Cela relève d'une technique bien éprouvée qui consiste à organiser la gestion de la pénurie : on supprime des emplois et on délègue ces fonctions à d'autres en alourdissant leur charge de travail déjà importante !

**Refusons ces injonctions contraires à nos obligations de service !
Nous ne ferons pas le travail de ceux qu'on jette à la rue !**

Le SNES-FSU appelle les collègues à:

- **refuser le travail de secrétariat (inscriptions des élèves via Arena, saisie des notes, suivi et remontée des absences...),**
- **soutenir les AED, AESH, CUI, secrétaires, agents d'entretien et d'accueil...,**
- **faire remonter les besoins au Rectorat et pour information, au SNES-FSU,**
- **participer massivement à la mobilisation unitaire du 10 octobre pour la Fonction Publique.**

PENSEZ A VOTRE ADHÉSION .

Tout au long de l'année on peut adhérer.

www.paris.snes.edu/adhesion

Connaitre et faire défendre ses droits, être conseillé et appuyé efficacement dans ses démarches, bénéficier d'informations complètes et sûres, construire ensemble le système éducatif, se faire entendre en participant à un mouvement majoritaire... Les raisons d'adhérer aux SNES sont nombreuses. L'adhésion donne droit à un crédit d'impôt de 66%.

